



LA CONTRACEPTION D'URGENCE



Qu'est-ce que la contraception d'urgence et quand est-elle nécessaire ?

La contraception d'urgence permet de réduire fortement le risque de grossesse non désirée, après un rapport sexuel non protégé ou insuffisamment protégé (par exemple, lorsque le préservatif se déchire, oubli de pilule, coït interrompu, etc.). Comme son nom l'indique, il s'agit d'une contraception **d'urgence**, à prendre bien évidemment qu'en cas de situation exceptionnelle, elle ne peut en aucun cas remplacer une contraception régulière. Il existe 2 méthodes principales en Suisse : la pose d'un stérilet au cuivre ou alors la contraception d'urgence hormonale, aussi plus communément appelée « pilule du lendemain » (ellaOne® ou NorLevo®). Cette dernière peut être obtenue en pharmacie, après un entretien-conseil avec un pharmacien ou au planning familial.

Comment agit la contraception d'urgence hormonale ?

La contraception d'urgence hormonale reporte ou stoppe la maturation de l'ovule, repoussant ainsi l'ovulation, pendant la durée de vie des spermatozoïdes. Elle sera toutefois inefficace si l'ovulation ou si l'implantation d'un ovule déjà fécondé ont eu lieu et n'est donc pas abortive!

Comment et quand prendre la contraception d'urgence hormonale ?

La contraception d'urgence hormonale se présente sous forme de comprimé à prendre en dose unique. Elle doit être prise le plus rapidement possible après le rapport sexuel non ou insuffisamment protégé (jusqu'à 72 heures après pour la NorLevo® et 120 heures pour la ellaOne®). Plus elle est prise tôt, plus son efficacité sera importante. Du fait qu'il s'agisse d'un médicament et en raison des spécificités de chacune des contraceptions d'urgence, leur remise exige la présence de la femme concernée (ne peut être remise à une tierce personne). L'entretien-conseil avec le pharmacien permettra de choisir laquelle des deux contraceptions sera la plus adaptée pour la patiente.

Quel comportement adopter après la prise d'une contraception d'urgence hormonale ?

La contraception d'urgence hormonale sera inefficace pour tout futur rapport sexuel non ou insuffisamment protégé, c'est pourquoi il est souhaitable d'appliquer une autre méthode contraceptive supplémentaire, jusqu'à la fin du prochain cycle. De plus, il est important de souligner que la contraception d'urgence hormonale ne protège pas des maladies sexuellement transmissibles, pour lesquelles seul le préservatif est efficace.

La Clef d'Arve

www.pharmacie-laclefdarve.com

Jana Barsan, Pharmacienne responsable

110, rue de Carouge, 1205 Genève
Fax 022 320 65 67 - Tél. 022 320 65 06

casa@fgl.ch - Livraisons gratuites

Les + Jeudi AVS Points fidélité x2 - Mercredi bébé Points fidélité x4